

# **CGT – SOLIDAIRES DOUANES**

## **Compte rendu de la réunion de travail du 26 juin 2009 qui aurait dû être CHSS Garantie**

Lors de la préparation commune CGT et SOLIDAIRES la veille, suite à appel téléphonique à notre collègue, il est apparu que FO n'avait pas été convoqué. Sur place, en définitive, les 3 OS présentes, (CGT, CFDT et Solidaires) ont soulevé la question avant d'entrer en séance, de la non convocation de FO et également du SNCD qui, du fait du nouveau comptage des voix après les dernières élections, se retrouve avec 1 siège.

Il a donc été décidé de participer à une « réunion de travail » sur les sujets à l'ordre du jour du CHSS, à cause des décisions à prendre, sans trop tarder, sur les crédits à répartir. La déclaration préalable commune CGT et SOLIDAIRES a été lue et remise à l'Administration avec le vœu, même si ce dernier, du coup, n'a pas pu être voté.

FO et le SNCD vont donc recevoir les documents de travail, une synthèse des travaux d'aujourd'hui, et une proposition listant les opérations à financer.

Après quoi, le nouveau Président (et personne ne regrettera le précédent) a d'abord répondu sur la déclaration préalable :

- le bilan sur la réforme de la Garantie : il a été acté au CTPC de décembre 2008
- l'absence du médecin de prévention : effectivement, du fait de la retraite de Mme MOLLARD de Marseille, une demande a été adressée à la DPAEP mais malheureusement, Mme RODRIGUEZ était indisponible. De même que l'inspecteur hygiène et sécurité.
- la Garantie marginalisée et hors Document unique ? Certainement pas et cela va se voir tout au long de cette réunion.

Le Président a ensuite proposé d'examiner les points à l'ordre du jour.

### **APPROBATION PV DU 28 NOVEMBRE 2007**

Pas d'observations

### **REGLEMENT INTERIEUR DES CHS**

Pas d'observations

### **EXERCICES D'EVACUATION**

La CGT et Solidaires se sont relayés pour dénoncer les conditions d'évacuation respectivement à Paris et à Marseille.

A Paris, en l'absence de système d'alarme, l'évacuation doit être faite au sifflet par le chef de service.

A Marseille, ce sont des collègues des étages inférieurs qui doivent téléphoner au BG pour prévenir de l'alarme (mais en cas d'incendie, il n'est pas sûr que le téléphone fonctionne). Par ailleurs, il faut absolument profiter des travaux en cours dans l'immeuble pour ne pas rétablir la porte qui bloquait l'accès du BG à l'issue de secours.

Fait à graver dans les tablettes : Mme ROUX, chef du BG de Paris, qui siégeait du côté des représentants de l'administration, a pris la parole pour, elle aussi, expliquer qu'elle était obligée de diriger au sifflet l'exercice d'évacuation, en l'absence de la centrale d'alarme attendue depuis 2 ans ! Elle a ensuite attiré l'attention sur 2 facteurs aggravants : le stock d'anéthol entreposé par le BCI et la présence du labo en étages dans le même immeuble. Elle a également signalé ses doutes sur l'ouverture

automatique de la porte « issue de secours », dont, à titre de pis aller et en attendant le retour de l'électricien, on lui a expliqué les manœuvres à effectuer pour une ouverture manuelle.

Après des regards un peu surpris et inquiets vers elle, le Président et son adjoint ont, là aussi, entrepris de réciter la leçon et ont argumenté longuement sur l'intérêt d'avoir un DU qui récapitule et fait la synthèse des caractéristiques d'un bâtiment dans son ensemble, au lieu d'états partiels et dispersés par service.

Bien évidemment, nous sommes d'accord avec ce principe qui relève du bon sens le plus élémentaire, mais les remarques des représentants du personnel visaient à montrer le décalage entre la théorie, excellente, et la réalité du terrain où se constatent surtout inertie, retards et impression de blocage et d'impuissance. Mais ces avertissements avaient du mal à percer la carapace de certitude de bien faire de l'administration, même si la bonne foi de ses représentants n'est pas en cause, du moins sur ces sujets.

## **SECOURISME**

Pas d'observations

## **REGISTRES D'HYGIENE ET SECURITE**

Dénonciation unanime du manque d'entretien des locaux de Paris, malgré le changement de société après dénonciation du contrat.

Le Président et son adjoint ont décliné, l'un après l'autre, la manière de voir au niveau de la DG, à savoir que tout est fait, en principe, pour que toutes les insuffisances ou anomalies dans ce domaine du nettoyage puissent être immédiatement dénoncées au plan local et remonter aux responsables des sociétés, secteur par secteur.

Une fois de plus, force est de constater que le beau schéma, parfait sur le papier, ne fonctionne pas sur le terrain et que, lorsqu'il faut en arriver à dénoncer un contrat, c'est parce que les prestations attendues n'ont pas été remplies pendant une certaine période, toujours trop longue, et les locaux ne sont toujours pas bien entretenus pendant la période de changement de société. Résultat : ce sont toujours les agents qui trinquent !

## **FICHES DE SITE**

Constat qu'elles sont mal remplies notamment sur les cases amiante, exemple de Lyon et Marseille.

Le Président rappelle que le recensement a été fait partout au plan national.

La CGT ne conteste pas cela mais le fait que la fiche n'est pas remplie : le chef de service du bureau de garantie n'a donc pas connaissance d'une éventuelle recherche d'amiante ; or il y a des travaux dans l'immeuble et la présence d'amiante peut mettre en danger aussi bien les agents que les entreprises qui y travaillent.

M. FRANCOIS rétorque que depuis environ 2007, tous les bâtiments ont été recensés, qu'un Document Technique Amiante a été mis en place. A priori, le DI est au courant des travaux.

En revanche, le manque d'entretien des locaux est à nouveau mis en relief, également au bureau de garantie de Marseille, malgré de multiples signalements ; il y a encore de la moquette au mur, des dalles de plafond rouillées par les infiltrations d'eau, des vieux matériels informatiques n'ont pas été enlevés et le mobilier de bureau n'a pas été changé depuis 18 ans.

Le président, un peu ébranlé par cette description dont il n'avait pas connaissance puisqu'elle a été portée sur le registre hygiène et sécurité seulement le 17 juin 2009 (photocopie remise en séance), répond qu'il faut voir avec la DI. Il rappelle qu'il y a eu de notables améliorations dans les sites immobiliers douaniers mais apparemment il y a des exceptions. Les DI ont des crédits immobiliers disponibles et suffisants pour remédier à ce genre de situations. Il ne devrait plus y avoir, en douane, de sites délabrés. On fera remonter l'information. Il note qu'il y a également beaucoup d'observations sur le ménage. Il faut faire remonter immédiatement toutes les anomalies, car on peut dénoncer le contrat si les prestations demandées ne sont pas réalisées. La CGT fait remarquer qu'il faut des prestations spécifiques dans les bureaux de garantie, notamment pour le nettoyage des paillasses.

M. FRANCOIS intervient pour expliquer qu'il y a eu un gros recadrage au niveau ministériel, les dysfonctionnements constatés n'étaient pas forcément connus des sociétés et encore moins en temps réel. Or les DI connaissent les coordonnées de l'interlocuteur à interpeler immédiatement afin qu'il

puisse constater lui-même les insuffisances et puisse prendre les mesures pour y remédier.

Mme ROUX ajoute que, dans les bureaux de garantie, les besoins en savon sont beaucoup plus importants car les agents se lavent les mains beaucoup plus souvent. Il faut donc que les cahiers des charges prennent en compte cet élément.

La CFDT intervient ensuite pour le cas du bureau de garantie de la Réunion où un agent est décédé du cancer. Le poste des essais où l'on manipule des acides est très sensible.

Le Président indique que le DR a pris les mesures pour analyser la situation du bureau : il a fait effectuer des prélèvements d'air et de poussières et aucun lien direct n'a pu être établi.

La CGT signale qu'il y a eu, dans le passé, des gros soucis à Nice avec des fausses couches de femmes enceintes. Il est donc indispensable d'assurer un suivi médical non seulement des agents en fonction dans les bureaux de garantie mais également de tous ceux qui y ont exercé. Or citant son cas personnel, Mme BASTOGI indique qu'elle n'a eu aucun suivi depuis 3 ans. Pour le bureau de Nice, il faut absolument tenir compte des observations émises en amont.

M. FRANCOIS demande de lui adresser un dossier complet de façon à attirer l'attention du DR.

La CFDT acquiesce pour le suivi médical et évoque la situation des collègues chargés du contrôle des navires à quai où ils peuvent être exposés aux poussières d'amiante ou à des émanations de produits toxiques. En cas d'alerte rouge et de risque immédiat de niveau 4, les agents pourraient exercer leur droit de retrait.

M. FRANCOIS précise que le niveau 4 matérialise une situation de danger de mort immédiat qui n'est pas celle du travail dans un bureau de garantie. Mais il reconnaît qu'il n'est pas facile d'apprécier le niveau de gravité.

La CFDT concède que pour les bureaux de garantie, le risque devrait donc être du niveau 3, ajoutant qu'il faut aussi tenir compte de la notion d'irréversibilité.

Par ailleurs, la CGT rappelle que le suivi de la vaccination anti tétanos est absolument indispensable, que ce soit au niveau de l'obligation de la vaccination que des rappels.

Le Président prend acte de la nécessité d'une visite médicale annuelle et de la vaccination anti tétanos.

## **BUDGET**

Il y a 2 budgets à répartir, celui de 2008 (6 041 euros) et celui de 2009 (5 312 euros), les montants sont faibles et en baisse, comme l'a fait remarquer le Président.

En préambule, la CGT s'est livrée à un petit calcul :

$6041 - 4312 = 729 / 110$  euros (montant alloué par agent au CHS) = 6 agents

Elle en conclut qu'il y a donc sur une année, 6 agents en moins dans les BG.

Le Président rappelle que la base qui sert à déterminer le budget des CHS est les effectifs réels en poste au 31 décembre de l'année N-1. En théorie, les 6 agents « manquants » ont pu être remplacés et par conséquent, s'il n'y avait pas d'autres changements, le budget pourrait être l'an prochain à la hausse...

Ne rêvons pas.....

Ce point de l'ordre du jour est celui pour lequel les OS présentes ont tenu à siéger pour éviter des retards dans la commande des travaux et des matériels. Toutefois, les choix devront être entérinés par les 2 OS qui ne sont pas présentes.

Après discussion sur ce qui ne relève pas spécifiquement de la garantie et sur ce qui relève plus de l'hygiène et de l'entretien, les interrogations ont porté sur la demande de la Martinique de 2 armoires de stockage de produits chimiques, dont une ventilée, ayant sensiblement les mêmes caractéristiques et pour un montant (plus de 5 000 euros) presque identique.

S'agissait-il d'une commande alternative ? En tout état de cause, on ne pourrait en retenir qu'une et probablement en co-financement avec la DR.

En outre, il a été rappelé que lors de la fermeture de certains bureaux de garantie, un inventaire des matériels désormais inutiles devait être fait afin qu'ils puissent être re-déployés, le cas échéant, sur un autre site. Il y a peut-être aussi une possibilité de ce côté-là.

Par ailleurs, sur intervention de Mme PIN, qui a signalé que les CHS DI finançaient régulièrement les stores vénitiens mais en aucun cas les stores extérieurs, la demande de Marseille pouvait en partie recevoir une réponse favorable.

Il en est ressorti les propositions suivantes, étant précisé qu'a priori le budget de 2008 n'était pas reportable en 2009 :

### 2008 (6 041 euros)

Marseille :	stores intérieurs vénitiens guichets accueil 1 et 2	956,80
Strasbourg :	alarme incendie de la porte d'accueil des usagers	1 499,72
Toulouse :	stage formation risques chimiques	1 620,00
	système vidéo surveillance (avec co financement de 890,21)	1 694,90
Réunion :	entretien extracteurs et sorbonnes	525,14
	dépannage système alarme	634,65
	TOTAL	6 041,00 + 890,21 co-

financement

### 2009 (5 312 euros)

Guadeloupe :	filtre d'armoire de stockage	407,47
	sur-lunettes	13,78
Saumur :	tablier de protection	49,10
Martinique :	1 armoire de stockage de produits chimiques	à voir en co-financement à déterminer
Réunion :	vérification installations électriques	à voir en co-financement à déterminer

Ne sont donc pas retenus :

Marseille :	2 brise soleil extérieurs (3 540,16 euros)
La Réunion :	tubes pour différents acides (348,03 euros)
Saumur :	lampe de bureau (42,41 euros)

## TRANSFERT CHS-DI

Le Président rappelle que le seuil des 50 agents n'est ni obligatoire ni automatique. Mais le nombre d'agents concernés a une conséquence immédiate sur le montant des crédits attribués.

Ainsi, en rattachant les agents des bureaux de garantie aux CHS-DI, on augmente le nombre d'agents du département et cela impacte de facto le budget à la hausse. De plus, s'agissant des missions de la Douane en général et de celles de la Garantie encore plus, elles sont et seront aussitôt repérées comme étant beaucoup plus à risque que celles des autres services.

C'est pourquoi la douane obtient régulièrement un ratio par agent beaucoup plus élevé que les autres directions. Et les bureaux de garantie ont donc tout intérêt à ce transfert. De plus, la déclinaison du Document Unique qui est en train de se faire, en région, sur le recensement des différents métiers que l'on peut trouver au plan local, permettra une cohérence d'ensemble, sous la responsabilité du DR.

Les agents de chaque bureau de garantie seront invités à participer à l'élaboration de ce document, sur la base d'un travail fait par Mme ROUX. Les représentants des organisations syndicales seront concernés au niveau de la compilation des documents, ainsi que les inspecteurs Hygiène et Sécurité et les médecins de prévention.

Une fois de plus, il a été fait remarquer que les agents, notamment à Marseille, n'avaient aucune information.

Le Président prend note et précise que, comme il s'agit d'un exercice annuel, les agents pourront participer l'an prochain s'ils ne l'ont pas fait cette année.

Il indique par ailleurs que, malgré la crainte exprimée de « dilution » de la Garantie, il peut y avoir l'examen de questions ponctuelles ou générales sur la Garantie dans un « comité de suivi », qui serait à formaliser en CTPC.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée sur l'annonce d'une prochaine convocation dans les formes, d'un CHSS Garantie, si possible en septembre.

Les représentantes de la CGT étaient Annie BASTOGI et Joëlle MICHEL, et pour Solidaires Douanes, Marie-France DUFFO et Claire DUCOSSON.